

comme le premier ministre se le rappellera, M. Bennett demanda, pour ce motif à les déposer alors au Parlement. Pour la première fois depuis la Confédération, on veut étouffer la discussion sur le discours du trône, et on cherche à l'étouffer manifestement afin d'empêcher les députés d'exposer à la Chambre les griefs de la population.

M. G. RUSSELL BOUCHER (Carleton) : Monsieur l'Orateur, il est un peu difficile pour un député de l'arrière-plan de savoir s'il observe le Règlement, tant qu'il n'a pas récapitulé ce qui s'est passé à la Chambre depuis l'ouverture, vendredi dernier. Sauf erreur, vendredi dernier, le premier ministre (M. Mackenzie King) s'est levé probablement pour donner un avis de motion portant qu'il présenterait une motion plus tard. Il a sollicité la Chambre de consentir unanimement à ce qu'il présente la motion immédiatement. Peu après, il a repris son siège, affirmant avec insistance qu'il ne présenterait pas la motion puisqu'on n'y consentait pas à l'unanimité. La motion a été retirée, mais par la suite on nous a laissé un avis de motion qui a été inscrit au *Feuilleton* vendredi dernier. Il y est question de certaines choses, mais j'imagine que ce n'est pas l'avis qui précède la motion dont la Chambre est présentement saisie. Le premier ministre l'a modifié de nouveau. Vendredi dernier l'avis de motion du premier ministre était ainsi conçu :

Que le débat sur l'Adresse en réponse au discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé devant les deux Chambres du Parlement soit le premier article à l'ordre du jour du lundi 8 décembre prochain, et que cet article soit suivi des avis de motions et des ordres inscrits au nom du Gouvernement, nonobstant toute disposition de l'article 15.

Aujourd'hui, le premier ministre demande à retirer (je ne crois pas qu'on l'ait encore autorisé) la dernière partie de l'avis de motion, puis à inscrire un tout autre avis de motion qui ne renferme pas la dernière partie du premier. Mais il dit à la Chambre que, si elle adopte la motion qu'il propose, il présentera la seconde partie. En somme, il s'est servi d'un avis de motion, vendredi, pour présenter une motion; il a ensuite retiré celle-ci pour la transformer, aujourd'hui, en avis de deux motions. Vu la situation difficile dans laquelle se débat actuellement le monde, vu aussi les observations que Votre Honneur a formulées sur la situation critique à laquelle le Canada doit faire face, je ne vois pas comment nous pouvons poursuivre le présent débat et nous prononcer d'une manière intelligente sur la motion à l'étude. J'ignore également comment nous pouvons respecter le Règlement,

[L'hon. M. Rowe.]

lorsqu'une motion peut être présentée à la suite d'un avis de motion auquel elle ne se rattache pas directement. Pouvons-nous être éclairés sur ces points?

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est) : Je veux dire quelques mots au sujet de la motion dont nous sommes saisis. A mon avis, elle est bien simple. Elle n'enlève aux honorables députés aucun de leurs droits; elle vise uniquement la procédure à suivre aujourd'hui. De plus, comme elle a été précédée de l'avis ordinaire de quarante-huit heures, elle ne nous prend pas à l'improviste. Nous n'avons rien à perdre en l'adoptant. Une fois celle-là adoptée, nous serons saisis d'une autre motion relative au programme des jours suivants. Nous pouvons avoir des motifs de rejeter la méthode dont il est question dans cette seconde motion, mais nous n'en sommes pas encore rendus là. Attendons d'être saisis de la seconde motion.

L'honorable représentant de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) a parlé de la situation de plus en plus critique à laquelle le pays doit actuellement faire face. Je signale aux honorables députés qui siègent à ma droite que le débat général sur l'Adresse ne nous permet pas d'étudier cette situation critique. Nous ne pourrions l'aborder que si nous étudions d'abord les questions dont nous sommes présentement saisis. Nous n'y parviendrons jamais, si nous nous soumettons aux tactiques des honorables députés à ma droite. Leurs tactiques répondent peut-être à une bonne ligne de conduite, mais elles ne sont pas, à mon sens, une bonne ligne de conduite.

Une VOIX : Vous le verrez bientôt.

Le très hon. MACKENZIE KING : L'honorable député a voulu parler de politique plutôt que de ligne de conduite.

L'hon. M. ROWE : On se rapproche sans cesse.

M. MacINNIS : Nous verrons quand viendra l'épreuve décisive. Nous saurons alors ceux qui sont rapprochés et ceux qui sont éloignés. Quand il s'agit des intérêts de la haute finance de notre pays, mes honorables collègues d'en face et ceux qui sont à ma droite se rejoignent. Ils ne sauraient se confondre davantage.

Je vois que mes honorables collègues se conforment à un avis fantaisique cueilli l'autre jour dans le *Journal* d'Ottawa. On pouvait y lire, dans un éditorial en date du 5 décembre, les observations suivantes :

Depuis quelque temps on constate l'apparition d'une opinion,—autant dire d'un complexe,— voulant que l'opposition ait sans cesse à se préoccuper de sa "responsabilité".